



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION 142	DATE 2003-01-03 Y-A M D-J
--------------------------	---------------------------------

What is new/changed?

CSC Security policies have been redrafted from an original 32 Commissioner's Directives (CDs) and several chapters of the Security Manual, Parts I and II to four series of topic-specific CDs. This **third** series concerns the **management of security information**. It incorporates several security policies with their related sections of the Security Manual into CD **568** and **seven related policies**. The Policy Committee has endorsed these documents.

Why was the policy changed?

All security policies were changed as a result of the report of the Task Force on Policy Review.

What is the purpose of the change?

Security policies have been amended for two reasons:

- to comply with the changes to the *Corrections and Conditional Release Act* and other acts; and
- to simplify their format and hence increase the degree of compliance on the part of all CSC staff.

How was it developed?

Front-line staff members were asked to redraft original policies to better reflect their institutional experience. The Security Branch and the Policy Division then consulted with the Correctional Investigator, the UCCO, the USGE, Aboriginal Issues, Women Offenders, Legal Services and every region to create the final documents.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Les politiques de sécurité du SCC ont été remaniées. À l'origine, 32 directives du commissaire (DC) et plusieurs chapitres des parties I et II du Manuel de sécurité énonçaient ces politiques. Dorénavant, il y aura quatre séries de DC axées sur des sujets particuliers. La **troisième** série porte sur la **gestion des renseignements de sécurité** et regroupe plusieurs politiques de sécurité et des sections connexes du Manuel de sécurité. Il s'agit de la DC **568** et de **sept autres politiques**, lesquelles ont été approuvées par le Comité des politiques.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Toutes les politiques de sécurité ont été modifiées par suite du rapport du Groupe de travail sur l'examen des politiques.

Quel est l'objectif du changement?

Les politiques de sécurité ont été modifiées pour deux raisons :

- se conformer aux changements apportés à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et à d'autres lois;
- en simplifier la présentation en vue d'accroître le degré de conformité de la part de tous les employés du SCC.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

On a demandé au personnel de première ligne de remanier les politiques originales de sorte que celles-ci reflètent mieux l'expérience en établissement. La Direction de la sécurité et la Division des politiques ont ensuite consulté l'enquêteur correctionnel, le SACC, le SESG, les responsables des Questions autochtones, le Secteur des délinquantes, les Services juridiques et chacune des régions avant de parachever les documents en question.

Accountability?

Accountability will remain with the managers and staff in the discharge of their duties related to the security function.

Who will be affected by the policy?

Every staff member concerned, directly or indirectly, with preventing and managing security incidents in institutions and in the community.

Expected cost?

National workshops were held with Preventive Security Officers who were provided sessions on the policy changes. At the local level, the Security Intelligence Officers will provide information sessions to staff. Estimated costs are \$5,000.00 per region. Materials have been produced by National Headquarters.

Other impacts?

With the promulgation of this CD, the relevant existing CDs and portions of the Security Manual, Part 1 will be rescinded. A list of policy documents to be rescinded is attached.

Incident Reporting

Where an initial report of the potential to cause serious bodily injury is subsequently not supported by a review by Health Services, it shall be re-entered in the Offender Management System as a major or minor injury based on the advice received.

Management of Human Sources

The policy on this subject will not be promulgated pending further discussions with Legal Services and other law enforcement partners.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

L'obligation de rendre compte incombe aux gestionnaires et aux employés dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions en matière de sécurité.

Qui sera touché par la politique?

Tous les employés chargés, directement ou indirectement, de la prévention et de la gestion des incidents de sécurité dans les établissements et dans la collectivité.

Quels coûts prévoit-on?

Les agents de sécurité préventive ont participé à des ateliers nationaux au cours desquels les modifications apportées aux politiques ont été examinées à fond. Les agents de renseignements de sécurité tiendront des séances d'information dans les unités opérationnelles à l'intention des membres du personnel. On estime qu'il en coûtera environ 5 000 \$ par région. L'administration centrale a préparé les documents nécessaires.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Lorsque cette DC entrera en vigueur, les DC existantes connexes et des sections de la partie 1 du Manuel de sécurité seront annulées. Vous trouverez ci-joint une liste des documents de politique devant être révoqués.

Incidents signalés

Lorsqu'un risque de blessure grave est signalé mais non confirmé lors de l'examen subséquent effectué par le personnel des Services de santé, l'incident doit être reconsigné dans le Système de gestion des délinquants à titre de blessure majeure ou mineure, selon l'avis reçu.

Gestion des sources humaines

La politique à cet égard ne sera publiée qu'à la suite de discussions approfondies avec les Services juridiques et d'autres partenaires chargés d'appliquer la loi.

CONTACT :

Suzanne Leger

TEL./TÉL. :

(613) 992-0443

CD 568: Management of Security Information

Policy documents to be rescinded

CD	CD to be rescinded	Converted into the following CDs	New CDs	
		◆ Management of Security Information	◆ 568	
620	Reporting and Recording of Security Information (1995-05-01) Policy Bulletin 42 (1998-03-25) Interim Instruction (1998-03-25)	◆ Recording and Reporting of Security Incidents	◆ 568-1	
	None	◆ Recording of Preventive Security Information	◆ 568-2	
576	Management of Gangs and Organized Crime (1996-04-09)	◆ Identification and Management of Criminal Organizations	◆ 568-3	
630	Preservation of Evidence (1987-01-01)	◆ Preservation of Crime Scenes and Evidence	◆ 568-4	
571	Searches and Seizure of Contraband	◆ Management of Seized Items	◆ 568-5	
640	Preventive Security Information (1987-01-01)	◆ Creation, Control and Handling of Preventive Security Files	◆ 568-6	
	None	◆ Management of Incompatibles	◆ 568-7	
Security Manual, Part I				
Chapter	Section	Title	Converted into the following CDs	New CDs
Chapter 5	5.1 5.2	Searches Contraband	◆ Management of Seized Items	◆ 568-5
Chapter 10	10.2 10.3	Release of Information Concerning Inmates Information Sharing Between Institutional Preventive Security Officers and Case Management Officers	◆ Creation, Control and Handling of Preventive Security Files	◆ 568-6

DC 568 : Gestion des renseignements de sécurité

Documents de politique à révoquer

DC	DC à révoquer	Remplacée par les DC suivantes	Nouvelles DC	
		◆ Gestion des renseignements de sécurité	◆ 568	
620	Transmission et consignation de renseignements sur la sécurité (1995-05-01) Bulletin de politique 42 (1998-03-25) Instruction provisoire (1998-03-25)	◆ Consignation et signalement des incidents de sécurité	◆ 568-1	
	Sans objet	◆ Consignation des renseignements de sécurité préventive	◆ 568-2	
576	Gestion des gangs et des organisations criminelles (1996-04-09)	◆ Identification et gestion des organisations criminelles	◆ 568-3	
630	Conservation des preuves (1987-01-01)	◆ Protection des lieux de crime et conservation des preuves	◆ 568-4	
571	Fouilles et saisie des objets interdits	◆ Gestion des objets saisis	◆ 568-5	
640	Renseignements de sécurité préventive (1987-01-01)	◆ Création, contrôle et gestion des dossiers de sécurité préventive	◆ 568-6	
	Sans objet	◆ Gestion des délinquants incompatibles	◆ 568-7	
Manuel de sécurité – Première partie				
Chapitre	Section	Titre	Remplacées par les DC suivantes	Nouvelles DC
Chapitre 5	5.1 5.2	Fouilles Contrebande	◆ Gestion des objets saisis	◆ 568-5
Chapitre 10	10.2 10.3	Information divulguée concernant les détenus Communication de renseignements entre les ASP et les AGC	◆ Création, contrôle et gestion des dossiers de sécurité préventive	◆ 568-6